

La fin des 35H ?

Voilà quelques extraits de presse autour de la question des 35H et des annonces de François Hollande du 18 janvier 2016.

L'Expansion (8/9/2015) : 35 heures: comment Hollande et Valls veulent les tuer

François Hollande et son Premier ministre le jurent: ils ne toucheront pas à la durée légale du travail. Pourtant, depuis plusieurs mois, ils explorent, en toute discrétion, les voies permettant d'assouplir considérablement le dispositif des lois Aubry.

Enterrer les 35 heures? A Matignon comme à l'Elysée, on l'assure, il n'en est pas question. Lorsque Emmanuel Macron critique devant le Medef la "fausse idée" de la gauche selon laquelle "la France pourrait aller mieux en travaillant moins", Manuel Valls et François Hollande redisent leur attachement au totem socialiste. Ils y sont contraints, tant la matière est politiquement inflammable et le moment, à la veille de l'université d'été de La Rochelle, mal choisi. Mais François Hollande le répétera lors de sa conférence de presse du 7 septembre. En réalité, les deux hommes jouent sur les mots: depuis des mois, l'exécutif travaille sur un assouplissement du temps de travail, qui, de facto, viderait les lois Aubry de leur substance.

L'opération est discrètement lancée le 1er avril dernier. Manuel Valls confie à Jean-Denis Combrexelle, haut fonctionnaire, une mission qui a pour objectif d'ouvrir "des perspectives nouvelles et audacieuses, capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales et sa pratique". Rien à voir avec les 35 heures? Tout à voir, au contraire.

L'idée est simple: permettre aux entreprises de négocier sur une série de sujets au plus près de leurs besoins, en s'éloignant si nécessaire du Code du travail. L'exemple n'est jamais donné explicitement, mais le temps de travail, sous l'expression plus large d'"organisation du travail", fait évidemment partie des thèmes qui pourront servir de test à cette nouvelle méthode.

Le faire sans le dire, c'est la voie, moins tonitruante que celle du ministre de l'Economie, choisie par Matignon et par l'Elysée. Manuel Valls, pourtant prompt à la réforme, et François Hollande, qui a 2017 en tête, le savent: parler ouvertement

d'une remise en question des 35 heures, c'est [l'assurance de l'immobilisme](#). Les entreprises elles-mêmes ne demandent pas l'abrogation pure et simple des 35 heures. Elles veulent pouvoir augmenter ou réduire le temps de travail autour de ce pivot bien plus rapidement, et à moindre coût, qu'aujourd'hui. Et c'est bien la direction qu'indique le rapport remis ce mercredi 9 septembre au Premier ministre.

Libération (18/1/2016): François Hollande s'attaque aux 35 heures

Les annonces sont encore imprécises, mais préfigurent clairement un nouveau coup contre les 35 heures. Lors de la présentation de son plan emploi, ce lundi, devant le Cese (Conseil économique, social et environnemental), François Hollande a suggéré, à la surprise générale, de nouveaux assouplissements à la durée légale du travail.

Les accords d'entreprises pourront *«fixer les modalités d'organisation du temps de travail, sans remettre en cause la durée légale, en permettant par exemple de fixer le taux de majoration ou le nombre d'heures supplémentaires, ou de moduler davantage le temps de travail au-delà même de l'année»*, a ainsi expliqué le président de la République. Aujourd'hui, les heures sup sont majorées de 25 %. Mais un accord d'entreprise ou de branche peut prévoir une rémunération plus faible, sans pouvoir cependant fixer un taux inférieur à 10 %. La proposition de Hollande signifie-t-elle qu'employeurs et salariés, par accord collectif, pourront descendre en dessous de ce plancher ? Et si oui, jusqu'à une majoration symbolique – 1% par exemple – qui viderait de sa substance la notion même de durée légale ? A l'Élysée, on souhaite dédramatiser: *«C'est une piste parmi d'autres, mais ce n'est pas tranché, glisse-t-on dans l'entourage de François Hollande. Ce sujet reste d'ailleurs largement théorique: l'actuelle possibilité d'abaisser à 10% la majoration des heures sup n'est presque pas utilisée»*. Une autre source proche du dossier parle d'un seuil abaissé à 5%. La ministre du Travail, de son côté, assure vouloir *«conserver le plancher de 10%»*. Le débat, visiblement, est loin d'être clos.

Autre annonce surprise: l'élargissement de la modulation du temps de travail qui, dans ses formes actuelles, neutralise déjà grandement le paiement des heures sup, en faisant se compenser périodes hautes et périodes basses de travail sur l'année. Le Président semble vouloir étendre le champ de cette modulation, qui irait d'une

année sur l'autre. Soit une neutralisation plus importante encore du paiement des heures sup.

Plus technique, mais pas moins important : ces accords collectifs pourraient «*s'imposer au contrat de travail*», quand ils sont «*conclus dans l'intérêt de l'emploi*». Ce qui signifie que le refus individuel du salarié de se voir appliquer l'accord ne conduirait plus à un licenciement économique, comme c'est le cas aujourd'hui dans la plupart des situations de refus, mais à un licenciement personnel, beaucoup moins protecteur. Plus précisément «*un licenciement "sui generis"*», explique-t-on dans l'entourage d'Hollande, *comme c'est le cas aujourd'hui pour les accords 35 heures*». C'est-à-dire que le motif du licenciement reposerait sur le refus même du salarié de se voir appliquer l'accord. Ce type de licenciement pourrait même s'appliquer «*à tous les accord qui touchent à l'emploi, et pas uniquement aux "accords de maintien de l'emploi", tels que prévus par la loi de juin 2013*», ajoute encore un proche de Hollande...

Le Point (18/1/2016): François Hollande enfonce les 35 heures

Mais François Hollande a surtout annoncé une nouvelle entaille aux 35 heures. La réforme du marché du travail portée par Myriam El Khomri confèrera à l'accord d'entreprise la responsabilité de fixer les modalités d'organisation du temps de travail, sans remettre en cause la durée légale, en permettant par exemple de fixer le taux de majoration et le nombre d'heures supplémentaires ou de moduler davantage le temps de travail au-delà même de l'année, a expliqué le président de la République. En clair, si le seuil de déclenchement des heures supplémentaires à 35 heures ne bouge pas, les entreprises pourront négocier le taux de la majoration de rémunération pour les salariés. Ce qui pourrait aboutir à une majoration bien inférieure au standard actuel de 25 % ou même au minimum en vigueur de 10 % en cas d'accord d'entreprise. De quoi diminuer la frontière entre les 35 premières heures et les heures supplémentaires... La modulation du temps de travail « au-delà de l'année » irait aussi dans le sens de la neutralisation de la majoration des heures supplémentaires.

François Hollande a enfin glissé qu'un accord collectif primerait désormais sur le contrat de travail de chaque salarié « lorsqu'il est conclu dans l'intérêt de l'emploi ». En clair, le refus individuel du salarié d'une modification d'un élément substantiel de son contrat de travail pourrait ne plus donner droit à l'obligation de reclassement. Dans un rapport du think-tank de gauche Terra Nova, l'économiste Gilbert Cette et l'avocat Jacques Barthelemy recommandaient même de supprimer l'obligation de versement des indemnités légales et conventionnelles pour éviter que les meilleurs salariés n'en profitent pour aller se vendre ailleurs en profitant du pactole.

Le compte personnel d'activité comme filet de sécurité

Dans la même veine, François Hollande a officiellement soutenu la volonté d'Emmanuel Macron d'assouplir les qualifications requises pour exercer certains métiers. Le ministre de l'Économie prend régulièrement l'exemple des coiffeurs afro qui n'auront plus besoin d'un CAP coiffure où leur spécialité n'est pas enseignée ! Pour le président, « développer le travail indépendant ce n'est pas remettre en cause le travail salarié ».

Le régime de la micro entreprise (ex-autoentrepreneur) sera assoupli. Les seuils de chiffre d'affaires au-delà desquels la personne concernée doit changer de régime seront davantage laissés au choix de l'entrepreneur qui aura plus de marge de manœuvre pour décider quand passer du forfait au régime fiscal réel.

Pour faire avaler cette flexibilité accrue sur l'emploi, le président veut s'appuyer sur le futur compte personnel d'activité (CPA). Ce compte regroupera tous les droits acquis par les salariés (pénibilité, Compte épargne temps, formation, etc.) qui pourront l'utiliser librement pour « créer une entreprise », « préparer leur retraite » ou se former, afin d'atténuer les conséquences des ruptures qu'ils rencontreront de plus en plus lors de leur vie professionnelle.

Une flexi-sécurité à la française qui demande encore à faire ses preuves.

La Nouvelle République : Chômage: Hollande mise sur son plan d'urgence et de nouveaux assouplissements des 35 heures

- "Fin des 35 heures"-

En outre, comme l'avait annoncé Manuel Valls en novembre, la future réforme du Code du travail accordera aux entreprises de nouveaux assouplissements sur le temps de travail, notamment sur la majoration des heures supplémentaires, sans toucher à la durée légale de 35 heures, a assuré le chef de l'État.

L'entreprise "pourra fixer le taux de majoration et le nombre des heures supplémentaires, ou moduler le temps de travail au-delà même de l'année", a-t-il dit. Actuellement, les heures supplémentaires sont majorées à 25%, sauf dérogation. La ministre du Travail, Myriam El Khomri, s'est dite favorable au maintien du plancher de majoration, fixé à 10%.

Mais pour l'Union syndicale Solidaires, "ce sont de nouvelles attaques contre la réduction du temps de travail qui se préparent", tandis que l'aile gauche du PS, Benoît Hamon en tête, redoute la "fin des 35 heures".